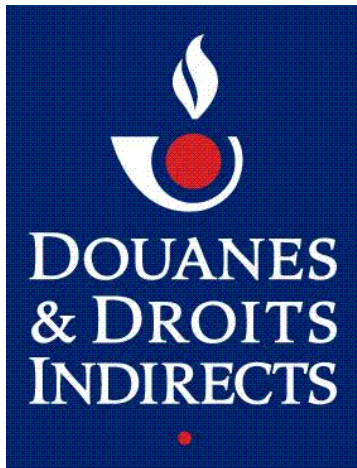




**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI**

**MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Annales des épreuves

**CONCOURS INTERNE
DES 17, 18 ET 19 FEVRIER 2009**

**POUR L'EMPLOI D'INSPECTEUR DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DANS LA SPÉCIALITÉ TRAITEMENT AUTOMATISÉ DE L'INFORMATION –
PROGRAMMEUR SYSTÈME D'EXPLOITATION**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 1

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 3)

**COMPOSITION SUR UN SUJET RELATIF AUX MISSIONS, À
L'ORGANISATION ET À LA RÉGLEMENTATION DOUANIÈRES**

Le Pôle Action Economique

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

L'usage de la calculatrice, d'un convertisseur, de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est **interdit**. **Toute fraude ou tentative de fraude** constatée par la commission de surveillance **entraînera l'exclusion du concours**.

Veillez à bien indiquer sur votre copie le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée)

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen avant le terme de la première heure.